# AVENIR CYCLISTE GASSINOIS Rue des Ecoles 83580 GASSIN

## L'Enduro des 3 Caps

### Règlement 2022

Toute inscription à l'Enduro des 3 caps 2022 implique l'acceptation du règlement. Le non respect du règlement peut entrainer la disqualification du coureur

#### Article 0

Bonne humeur obligatoire

#### Article 1 - Définition

L'enduro des 3 caps se déroule sur un parcours composé de spéciales chronométrées principalement en descente avec un taux de montée avec pédalage allant jusqu'à 20% de la dénivellation total et une trace favorisant la technique de pilotage dans toutes les conditions. Les liaisons entre les spéciales ne sont pas chronométrées mais sont définies avec un temps requis ou chaque concurrent doit passer. En cas de retard d'un coureur à l'horaire de départ défini d'une spéciale le coureur partira avec un handicap de temps lié à ce retard.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui a réalisé l'intégralité du parcours en effectuant l'ensemble des spéciales chronométrées en un minimum de temps (le temps des spéciales étant cumulé). En cas d'égalité, le vainqueur sera le coureur ayant effectué la première spéciale en un minimum de temps.

#### **Article 2 - Organisation**

L'enduro des 3 caps est organisé par l'Avenir Cycliste Gassinois

Avenir Cycliste Gassinois Rue des écoles 83580 Gassin 06 71 28 35 45 / acgassinois@wanadoo.fr

#### - Dates et lieu

L'enduro des 3 caps aura lieu le Dimanche 20 Mars 2022. L'épreuve se déroulera sur les communes de Gassin et Ramatuelle.

#### Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au Dimanche 13 Mars 2022 inclus. Elles se feront uniquement sur le site : https://Chronosphere.com

Le montant de l'inscription est fixé à 32 € pour les licenciés et 40€ pour les non licenciés. Les frais de gestion sont compris dans ce montant.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

La logistique

Les secours

Les ravitaillements

L'inscription ne sera définitive qu'après validation du protocole sanitaire réglementaire mis en place par la Fédération Française de cyclisme au moment de l'épreuve.

#### - Annulation et remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et qu'in ne peut faire l'objet de remboursement. A part deux conditions :

- . un accident ou un décès
- . une maladie grave nécessitant une hospitalisation

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne.

#### Article 3 - Conditions de participation

#### - Participation

La course « Enduro des 3 caps » est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non. Les compétiteurs doivent posséder une licence à jour FFC, FSGT, UFOLEP ou fournir un certificat médical de non contre- indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de trois mois. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

#### - Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- . Dames
- . Cadets
- . Juniors
- . Séniors
- . Masters 1
- . Masters 2
- . Masters 3
- . VAE (toutes catégories)

#### Article 4 - Equipements / Matériels / Assistance

#### - Equipements

Le port du casque à mentonnière monobloc (CE) , de gants longs, de genouillères, d'une protection dorsale ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque est obligatoire.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ

#### Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent. Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.

#### Assistance

Aucune assistance extérieure n'est autorisée pendant la course. Les pilotes doivent évoluer en autonomie.

#### Article 5 – Déroulement de la course

Un briefing de course aura lieu par e-mailing

Le comité de course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et vélo dans toutes les circonstances de la course.

Lors du retrait des dossards, les compétiteurs auront une feuille de route sur laquelle sera indiqué leurs heures de départ pour les différentes spéciales. Les pilotes doivent se présenter à l'heure aux départs, aucun décalage ne sera admis.

Si les pilotes se présentent en retard ils pourront partir après l'heure à condition de se présenter au commissaire et de ne pas gêner le déroulement des autres départs. Bien évidemment, le chrono pris en compte démarre à l'heure de départ officielle.

Les pilotes s'engagent à effectuer le parcours dans son intégralité, sans prendre un quelconque raccourci. Tout pilote pris sur le fait sera sanctionné par une pénalité.

#### Article 6 - Classement / Abandon / Réclamation

- Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la première spéciale départagera les concurrents.
- Un classement à part sera effectué pour les VAE toutes catégories confondues.
- Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche (commissaire ou signaleur) pour annoncer son abandon.
- Les réclamations concernant le déroulement de la course ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

#### Article 7 – Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre). Le non-respect de ces règles peut entrainer des pénalités.

#### Article 8 – Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.